

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 20 octobre 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :
13 octobre 2022

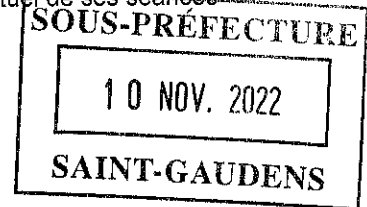
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
14 octobre 2022

Objet

Agent de propreté et
restauration
Création d'emploi délai de
publicité

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle,
VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, MAURETTE
Bernard, SALES André, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la prise d'une délibération 202238 concernant la création d'emploi pour l'entretien des locaux communaux et le service des repas de la cantine.
Elle explique qu'un délai de publication de la création de ce poste est nécessaire pendant une durée de 8 semaines.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : de la création d'un emploi d'agent de propreté et de restauration à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service 15/35^{ème}) pour l'entretien des bâtiments communaux ((ménage) ainsi que le dressage et le service des repas scolaires à compter du **1er janvier 2023.**

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Article 2 : de la modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture en date du 9 novembre 2022.

Fait à Barbazan le 7 novembre 2022,

Le Maire,

